

Examen d'initiateur 15 juin 2025 ; Montceau

Épreuve de réglementation

1. Quelles sont les prérogatives d'un initiateur E1 ? (4 points)

L'ensemble des éléments doit être présent : 1 absence = - 1 pt

- Être DP, surveiller et organiser des séances en piscine ou fosse (prof - de 6m).
- Enseigner, du débutant au N2, milieu artificiel ou naturel. Dans ce cas, présence d'un E3 obligatoire.
- Valider les compétences N1 en milieu artificiel.

2. Donnez les différences pour les prérogatives de l'initiateur E2 ? (2 points)

- Enseigner dans l'espace 0-20m, jusqu'au niveau 4 sous la direction au minimum d'un E3
- Valider les compétences des diplômes du niveau 1 et du niveau 2
- Valider les plongées qu'il a encadré

3. En tant que plongeur, quelles assurances ai-je à ma disposition ? Auxquelles je peux souscrire ? (2 points)

- Responsabilité civile comprise dans la licence
- Assurance individuelle accident

5. Citez les principaux rôles du DP (4 points) ?

- Responsable techniquement de l'organisation, des dispositions à prendre pour assurer la sécurité et du déclenchement des secours
- S'assure de l'application des règles et procédures en vigueur
- Fixe les caractéristiques de la plongée
- Etabli une FDS (non obligatoire en milieu artificiel de mins de 6m)

6. Combien d'élèves adultes au maximum pouvez-vous encadrer en tant que E1 en milieu naturel ? (1 point)

- 4

7. Quelles sont les profondeurs maximales suivant l'âge pour un baptême enfant ? (1 point)

- 8-10 ans : 2m
- 10-14 ans : 3m

8. Les N4 sont-ils autorisés à faire des baptêmes ? Si oui sous quelles conditions ? (1 point)

- Oui
- Uniquement en piscine sur autorisation du DP
- Uniquement baptême adulte (E1 nécessaire pour baptême enfant)

9. Combien de plongées par jour un jeune de moins de 12 ans peut-il effectuer ? (1 point)

- 1
- "Les plongées en bouteille doivent rester impérativement dans la courbe de sécurité des moyens de décompression utilisés. Jusqu'à l'âge de 12 ans, le jeune plongeur n'effectue qu'une plongée par jour."

10. Responsabilité civile et pénale, donnez en une définition succincte avec un exemple (2 points)
- Responsabilité civile : Obligation de réparer les préjudices causés à autrui.
 - Exemples : Endommager le matériel d'un autre plongeur, faire tomber non intentionnellement un bloc sur 1 pied...
 - Responsabilité pénale : Supporter une peine prévue par la loi suite à un acte interdit par cette dernière.
 - Exemples : Plus de 1 personne encadrée pour 1 baptême, dépassement des 6m...

11. Quelles sont les conditions de candidature pour le niveau 1 de plongée ? (2 points)

-0.5 par oubli

- Être âgé de 12 ans au moins à la date de délivrance du brevet
- Autorisation d'un responsable légal pour les mineurs
- Être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité
- La première immersion scaphandre est un baptême sauf si réalisé auparavant
- Présenter un CACI conforme à la réglementation fédérale en vigueur